

Chartres, le 27 juillet 2020

LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR COMMUNIQUE

ALLOCATION POUR LA DIVERSITÉ DANS LA FONCTION PUBLIQUE 2020 - 2021

Véritable soutien en faveur de l'égal accès à la fonction publique aidant les personnes préparant des concours, le dispositif de l'allocation pour la diversité dans la fonction publique est reconduit.

Ce dispositif, sous conditions de ressources, vise à soutenir matériellement les candidats préparant les concours de catégorie A ou B de la fonction publique en accordant, après étude des dossiers, une aide financière de 2000€. Le versement de l'allocation est effectué en deux fois. Il est subordonné à la fréquentation assidue du bénéficiaire à la préparation au concours et à son engagement à se présenter au (x) concours préparé (s).

Pour la campagne 2020-2021, ce sont 20 allocations de diversité qui vont être accordées en région Centre-Val de Loire.

Le public visé :

- Les élèves des classes préparatoires intégrées (CPI) ;
- Les personnes inscrites auprès d'un organisme de préparation aux concours donnant accès à un emploi permanent de la fonction publique de catégorie A ou B ;
- Les étudiants inscrits dans un cursus d'études supérieures visant expressément à la préparation d'un ou plusieurs concours mentionnés à l'article 1er de l'arrêté et notamment ceux qui sont inscrits dans les instituts de préparation à l'administration générale et les centres de préparation à l'administration générale (IPAG/CPAG).

Les critères d'attribution :

- La situation sociale, familiale et personnelle ;
- Les résultats des études antérieures sont appréciés en tenant compte de la situation particulière et des mérites respectifs des personnes concernées ;
- Les revenus bruts perçus au titre de l'année 2019 par les candidats ou leur famille ;
- Cette allocation pour la diversité est cumulable avec une bourse sur critères sociaux pour les étudiants ainsi qu'avec l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) pour les demandeurs d'emploi.

Les engagements des candidats :

- Préparer un ou plusieurs concours de la fonction publique de catégorie A ou B ;
- S'engager à suivre une préparation à un concours de la fonction publique et passer les épreuves du concours ;
- Fréquenter assidûment les préparations pour lesquelles l'allocation leur a été accordée ;
- Se présenter, à l'issue de l'année de préparation, aux épreuves d'admissibilité de l'un des concours pour lesquels l'aide de l'État leur a été accordée.

Modalités pratiques de dépôt de candidature à l'allocation :

Les demandes se font en ligne à l'adresse suivante :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/allocations-diversite-2020>

Date limite de demande en ligne
Mercredi 23 septembre 2020 à 23 h 59

ATTENTION : Aucun dossier papier ne peut être accepté et tout dossier incomplet sera refusé.